

Credit Suisse Micro-Donations

Donnez régulièrement, simplement et rapidement de petits montants à une organisation d'utilité publique de votre choix.



Micro-dons avec carte de crédit et carte Maestro

Il y a une organisation d'utilité publique qui vous tient à cœur? Et vous souhaiteriez la soutenir régulièrement par de petits montants? Rien de plus facile. Grâce à Credit Suisse Micro-Donations, vous pouvez faire du bien chaque jour, en toute simplicité, avec vos cartes de crédit et Maestro.



Acheter



Arrondir



Aider

Cette nouvelle méthode de dons repose sur le principe de l'arrondissement au montant supérieur: à chaque achat que vous réglez avec vos cartes de crédit et Maestro, le prix est arrondi au franc entier le plus proche ou aux cinq ou dix francs les plus proches.

Les arrondissements au montant supérieur pour les paiements que vous effectuez avec vos cartes de crédit et Maestro sont cumulés au fil du mois, mais non débités de votre compte. Au dernier jour ouvrable du mois, le montant de dons mensuel est débité de votre compte et transféré à une organisation d'utilité publique de votre choix.

1 L'année d'activation du contrat détermine l'année du produit des intérêts concerné (c.-à-d. qu'une activation en 2016 porte sur le produit des intérêts de 2016. Le paiement sera effectué l'année suivante).

2 Le produit des intérêts après déduction de l'impôt anticipé, si une telle déduction s'applique. Les intérêts sur les avoirs des clients auprès de banques suisses sont soumis à l'impôt anticipé. Les intérêts des avoirs des clients sont cependant exemptés de l'impôt anticipé pour autant que le montant des intérêts pour une année civile n'excède pas 200 CHF.

3 La désactivation de Credit Suisse Micro-Donations est possible jusqu'au jour du paiement effectif. En cas de virement de Credit Suisse Micro-Donations à partir d'un Compte d'épargne, le paiement du don doit normalement être effectué lors du dernier jour ouvrable en février de l'année suivant la bonification des intérêts.

4 Veuillez noter que la responsabilité de la taxation fiscale des dons incombe au client. Les attestations de don sont établies sur demande par les organisations d'utilité publique.

Micro-dons à partir du produit des intérêts

Vous souhaitez activer Credit Suisse Micro-Donations et utiliser pour cela votre Compte d'épargne auprès du Credit Suisse? Avec Credit Suisse Micro-Donations, vous pouvez également faire don du produit des intérêts de votre Compte d'épargne à une organisation d'utilité publique.



Épargner



**Sélectionner
le pourcentage**



Aider

Vous pouvez ainsi définir à tout moment¹ quel pourcentage du produit net des intérêts² annuels de votre Compte d'épargne vous souhaitez verser à l'organisation d'utilité publique de votre choix.

Choisissez 10, 25, 50, 75 ou 100% et la part correspondante du produit net de vos intérêts sera transférée par virement à l'organisation d'utilité publique de votre choix – toujours le dernier jour ouvrable du mois de février de l'année suivante.

Vos besoins

- Vous souhaitez soutenir régulièrement une organisation d'utilité publique avec des montants modestes
- Vous recherchez une manière simple de donner de l'argent pour une bonne cause

Vos avantages

- Procédure de dons entièrement automatisée, qui s'adapte à vos besoins personnels
- Simplicité d'activation ou, au besoin, de désactivation dans l'Online Banking³
- Dons⁴ de petits montants possibles
- Sélection individuelle du montant d'arrondissement supérieur: 1, 5 ou 10 francs
- Possibilité de donner tout ou partie du produit des intérêts d'un Compte d'épargne
- L'établissement d'un montant de don maximal par mois calendaire – ou par année civile en cas de dons depuis un

Compte d'épargne – contient les dépenses dans un cadre prévisible

- Les décomptes mensuels et annuels de micro-dons, consultables en ligne, offrent un aperçu transparent de toutes les transactions
- Le virement à l'organisation⁵ sélectionnée s'effectue automatiquement, vous ne devez pas effectuer de virement manuel
- L'utilisation de cette prestation est gratuite

Activer Credit Suisse Micro-Donations

L'activation de Credit Suisse Micro-Donations est possible en toute simplicité via l'Online Banking. Vous trouverez l'onglet Micro-Donations dans la rubrique des paiements.

Ce lien vous permettra de régler vos paramètres personnels⁷.

Les choix suivants s'offrent à vous:

Généralités:

- Organisation d'utilité publique qui doit recevoir vos dons
- Montant mensuel maximum

Pour les cartes de crédit et Maestro:

- Numéro des cartes de crédit et Maestro
- Arrondi au franc entier le plus proche ou aux cinq ou dix francs les plus proches
- Numéro du compte à débiter (pour les cartes de crédit)

Pour le Compte d'épargne:

- Numéro de compte d'épargne
- Pourcentage du produit net des intérêts

Veillez noter que Credit Suisse Micro-Donations n'est disponible que pour les personnes domiciliées en Suisse et possédant une carte de crédit, une carte Maestro ou un Compte d'épargne.

Contactez-nous

Pour toute question technique, nos experts en assistance sont là pour vous. Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi et le dimanche de 9h00 à 16h00.

0844 800 888* (Online Banking)

0844 800 890* (Mobile Banking)

* Nous attirons votre attention sur le fait que toutes les communications téléphoniques peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez tacitement cette pratique.

⁵ Les organisations d'utilité publique prédéfinies ont leur siège en Suisse et sont reconnues pour leur engagement social. En outre, ces organisations ont été sélectionnées sur la base de leur agrément fiscal en tant qu'organisation d'utilité publique dans le canton de Suisse où est installé leur siège (p. ex. une organisation d'utilité publique dont le siège est à Zurich et possédant un agrément en tant qu'organisation d'utilité publique dans le canton de Zurich) ainsi qu'en raison de l'agrément de déductibilité fiscale des dons en faveur de ladite organisation délivré par les autorités fiscales du canton où elle a son siège. Veuillez également noter que ces organisations d'utilité publique, quoique sélectionnées avec le plus grand soin par le Credit Suisse (la «banque»), ne lui sont cependant pas liées, que ce soit sur le plan juridique ou économique, et que la banque ne surveille ni ne gère leurs activités et leurs placements.

⁶ En cas de modifications apportées pendant un mois calendaire à Micro-Donations par carte de crédit ou carte Maestro, les paramètres (montant d'arrondissement, montant maximal, organisation d'utilité publique) en vigueur au dernier jour ouvrable (jour d'exécution du virement) s'appliquent pour tout le mois.

⁷ Veuillez noter que les très petits montants de dons sont traités par Credit Suisse Group AG comme des ordres permanents et virés au nom du client. Par conséquent, le nom et l'adresse du client sont visibles pour le destinataire, à savoir la ou les organisation(s) d'utilité publique choisie(s), comme pour un virement standard. Veuillez également noter que les micro-dons du client sont effectués à la date d'exécution du virement (normalement le dernier jour ouvrable de chaque mois).

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com

Les présentes informations ont été élaborées à des fins publicitaires. Elles ne constituent pas un conseil en placement, ne reposent pas d'une autre manière sur un examen de la situation personnelle du destinataire, et ne sont pas le résultat d'une analyse financière objective ou indépendante. Les présentes informations ne sont pas juridiquement valables et ne constituent ni une offre, ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les présentes informations ont été établies en conscience et avec le plus grand soin par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après «le CS»). Les informations et opinions figurant dans ce document reflètent l'avis du Credit Suisse au moment de son élaboration; elles peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces informations et ne saurait être tenu pour responsable des pertes qui pourraient résulter de leur utilisation. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations présentes dans ce document sont réservées au seul usage de son destinataire. Par ailleurs, il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de ces dernières aux États-Unis, ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S du US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle de ces informations est interdite sans l'accord écrit préalable du CS. Copyright © 2016 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.